



Formation en 1 an

Après l'obtention du CAP Agent de Sécurité, spécialisez-vous avec la Mention Complémentaire SEOP.

Ce diplôme atteste que l'agent est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée dans la sûreté et la sécurité.

Sa fonction

- contribuer à la sûreté de ces espaces ouverts au public par la prévention et la dissuasion des actes malveillants et l'assistance aux personnes.
- L'agent exerce ses fonctions soit dans une entreprise pourvue de son propre service de sécurité et/ou sûreté soit auprès d'une entreprise prestataire.

Enseignements professionnels

- Prévention/dissuasion des actes malveillants **3h**
- Identification et analyse des problèmes **4h**
- Assistance aux personnes **3h**

P.F.M.P. 18 SEMAINES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

STAGE N° 1

3 semaines consécutives

STAGES N° 2 / 3 / 4

5 semaines consécutives dans 3 entreprises

Enseignements théoriques

- Anglais professionnel (oral/écrit) **1h**
- Communication (verbale et informatique) **2h**
- Mathématiques **2h**
- Culture Générale axée sur la préparation aux recrutements **1h**

GAV: Gendarme Adjoint Volontaire

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce recrutement est conditionné à partir de tests sportifs et d'un entretien de motivation avec les professionnels de la formation.

Diplôme requis

CAP Agent de sécurité ou diplôme de niveau V ou tout diplôme de niveau IV



Les Plus obligatoires*

+ SSIAP 1

Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

70 h de formation

Centre de formation habilité par arrêté préfectoral. Indispensable aux missions de l'agent de sécurité

+ Rencontre avec la Gendarmerie Nationale et accompagnement à la préparation du dossier pour le recrutement

Les Plus optionnels**

+ Initiation au tir

Semaine de formation à 35H et formation théorique

*Avec participation financière du stagiaire

**Avec participation financière du stagiaire, sous réserve du nombre de participants

Et après ?

Les lieux d'emplois

Les centres commerciaux

Les équipements sportifs, sociaux, culturels et touristiques

Les parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public

Les lieux de transit : gare, port, aéroport, ...

Les entreprises privées de sécurité

Les sites industriels, services publics, entrepôts, ...



ESCR 74

Rue du Paradis - CS 90147
74805 La Roche sur Foron Cedex

TEL. +33 (0)4 50 03 17 17

www.escr74.com

CONTACT

DIRECTRICE DÉLÉGUÉE AUX
FORMATIONS PROFESSIONNELLES

cctx@escr74.com